



Conditions générales de vente pour l'Aérofête de Beauce

Modification du programme :

- En achetant un billet, l'acheteur comprend que l'organisateur se réserve le droit de modifier le programme du spectacle aérien :
 - Si un ou des participants annoncés ne pouvaient pas se produire pour une raison hors de son contrôle.
 - Si l'heure du début du spectacle devait être devancée ou reportée, afin de s'adapter aux conditions météorologiques ou pour toute autre raison opérationnelle, technique ou de sécurité indépendante de sa volonté et ce, sans préavis.

Météo :

- Le spectacle aérien peut avoir lieu même si les conditions météo ne sont pas parfaites. Ainsi, en cas de pluie ou de plafond trop bas, certaines manœuvres aériennes peuvent être modifiées sans que les envolées soient annulées.
- Plusieurs activités auront lieu sur le tarmac de l'aéroport beau temps mauvais temps comme, entre autres, visites de kiosques, amusements, rencontres avec des équipages etc.
- Prévoyez des accessoires, chaussures et vêtements tel imperméable et parapluie adaptés aux conditions annoncées.

Report

- L'événement se déroulant sur une seule journée ne sera pas reporté. Par contre si un ou des participants aériens décidaient de se produire à une date ultérieure de l'année 2026 à l'Aéroport de Ville Saint-Georges, les billets seront honorés.

Annulation

- À moins de circonstance exceptionnelle nous empêchant d'ouvrir les portes du site le matin du 24 juin aucun remboursement ne pourra être offert et la mauvaise météo ayant nuit au spectacle en vol ne pourra pas être mise de l'avant pour obtenir quelconque dédommagement
- **En complétant cet achat, je reconnais avoir lu et accepté les conditions ci-haut mentionnées. Je reconnais aussi que toutes les ventes sont finales et que les billets ne sont ni échangeables ni remboursables, sauf dans certaines conditions liées à l'annulation du spectacle par l'organisateur.**